

Règlement du 14^{ème} Festival International de Cinéma Invisible «Film Sozialak» de Bilbao 2022

Inscriptions: du 1^{er} janvier au 1^{er} mai 2022

Présentation

Kultura Communication y Desarrollo - KCD ONGD (ci-après, le Titulaire ou KCD ONGD, indistinctement) inscrite au Registre Général des Associations du Pays Basque sous le NIF G-95550943, sise Beurko Viejo 3, Pabellón 38, Oficina 12, Barakaldo, Bizkaia, 48902 Espagne, organisera un festival de cinéma dédié à la diffusion de films divers et engagés socialement, habituellement exclus des salles conventionnelles.

KCD ONGD organise la 14^{ème} édition du Festival International de Cinéma Invisible « Film Sozialak » à Bilbao (Euskadi). KCD ONGD, organisatrice de l'événement Festival International de Cinéma Invisible « Film Sozialak », est une organisation qui vise, entre autres, à promouvoir un développement humain, interculturel, équitable et durable par la communication et la culture.

Le Festival International de Cinéma Invisible « Film Sozialak » de Bilbao est une manifestation annuelle consacrée à la diffusion de films divers et socialement engagés, habituellement exclus des salles conventionnelles.

Grâce à un travail constant, le festival est désormais un événement essentiel pour tous ceux qui s'intéressent à la communication au service de la transformation sociale, au cinéma social et à la défense des droits humains. Le festival constitue également un espace de reconnaissance pour toutes les réalisateur.trice.s qui, à travers leurs œuvres audiovisuelles, illustrent la diversité des réalités humaines.

Depuis ses débuts, le festival applique des quotas de parité et des actions positives pour l'égalité, tant dans la sélection des œuvres que pour leur diffusion, pour garantir la présence de femmes cinéastes et membres du jury, entre autres actions.

Le festival se déroule au centre Azkuna Zentroa Alhóndiga Bilbao et aux cinémas Golem qui s'y trouvent. Les dates officielles du festival sont du 13 au 20 octobre 2022, mais des projections promotionnelles sont prévues entre août et septembre. Ces projections seront également mises en compétition avec les votes du public. Les films gagnants du festival seront à nouveau projetés fin octobre et début novembre. Au total, les films seront projetés dans 25 salles, dont 14 situées dans des lycées du système éducatif du Pays Basque, aux niveaux baccalauréat et formation professionnelle.

1. Qui peut participer au concours ?

Le concours est ouvert à tous les individus ou groupes soumettant des œuvres du monde entier, quelle que soit leur origine ou leur nationalité. Les mineurs doivent avoir l'autorisation d'un adulte responsable (mère, père, tuteur légal).

Chaque personne ou groupe peut soumettre une ou plusieurs œuvres, à condition d'en posséder les droits d'auteur ou de distribution. Le festival ne saurait être tenu pour responsable des éventuelles infractions en la matière.

De même, sont éligibles les films au format numérique qui entrent dans l'une des catégories mentionnées dans le présent règlement, ainsi que les œuvres déjà projetées dans d'autres festivals ou espaces.

Les personnes qui ne remplissent pas les conditions susmentionnées ne sont pas autorisées à participer au concours.

La participation au festival implique l'acceptation sans réserve de tous les termes contenus dans le présent règlement.

2. Inscription et soumission des œuvres

En vue de participer au Festival, il est indispensable de s'inscrire en ligne via le formulaire disponible sur le site de l'association organisatrice, KCD ONGD : <https://www.kcd-ongd.org>.

Les films peuvent être soumis en format numérique ou physique (DCP). **Les frais d'envoi et de retour sont à la charge des personnes participantes.**

Les candidatures reçues après la date limite fixée dans le règlement seront refusées.

a) Soumission par internet

Les soumissions en ligne doivent être effectuées par l'un des moyens suivants :

- Les portails www.festhome.com et www.clickforfestivals.com (qualité HD prise en charge).
- Vimeo ou Youtube avec autorisation de téléchargement sans date d'expiration, en envoyant le lien à cineinvisible@kcd-ongd.org.
- Lien de téléchargement via les plateformes Dropbox, Myairbrigde, Mega, Wetransfer, ou similaires, à envoyer à cineinvisible@kcd-ongd.org.

b) Envois physiques (DCP uniquement)

- Courrier postal adressé à :

Oficina del Festival Internacional de Cine Invisible "Film Sozialak".

Kultura, Communication y Desarrollo KCD ONGD

Edificio Innobak – Inguralde. Beurko Viejo 3, pabellón 38, oficina 12

48902 Barakaldo, Espagne

Important: *Pour les envois internationaux, veuillez inscrire sur l'enveloppe la mention:*

"MUESTRA SIN VALOR COMERCIAL, USO CULTURAL SOLAMENTE".

- Autres canaux jugés pertinents par KCD ONGD et qui seront communiqués publiquement.

Les œuvres soumises **après le 1^{er} mai 2022**, qui ne répondent pas aux exigences susmentionnées et/ou qui ne sont pas accompagnées de la documentation nécessaire, ne seront éligibles que sur décision de l'organisation du festival.

Le festival n'accorde aucune compensation financière à la personne qui participe ou qui détient des droits sur l'œuvre participante.

3. Documentation à soumettre

Les participants doivent fournir les documents suivants :

- a) Photo du ou des réalisateur.trice.s.
- b) CV et filmographie du ou des réalisateur.trice.s.
- c) Affiche du film.
- d) 3 photogrammes ou photos liés à l'œuvre de la meilleure qualité possible. Les meilleures photos reçues seront nominées pour :
 - Constituer l'image centrale de l'affiche du festival.
 - Figurer dans l'exposition sur le 14^{ème} Festival International Cine Invisible « Film Sozialak » 2022 de Bilbao, qui sera installée dans les stations de métro de Bilbao.
- e) Fiche technique détaillée au format fourni par le festival.
- f) Version de projection de l'œuvre (meilleure qualité disponible et sans filigrane).

4. Prérequis des films

L'admission des films sera soumise au respect du présent règlement, ainsi qu'aux prérequis suivants :

- Les films doivent aborder au moins une des quatre catégories thématiques du festival.
- Les films de fiction, documentaires et d'animation sont éligible, qu'il s'agisse de courts métrages, de moyens métrages ou de longs métrages.
- Les films participants doivent être présentés en version originale et, si la langue n'est pas l'espagnol ni le basque, ils doivent être sous-titrés dans l'une de ces deux langues (espagnol ou basque).
- Les films candidats **doivent avoir été produits après le 1^{er} janvier 2020.**

5. Catégories du festival

Le festival comporte **quatre axes thématiques** dans lesquels sont classés tous les films sélectionnés :

- **Durabilité** : englobe les travaux audiovisuels abordant les impacts sociaux, politiques, économiques et environnementaux de différents modèles de développement, ainsi que des propositions alternatives qui contribuent au bien-être humain et à la durabilité.
- **Égalité de genre** : contribue à la construction d'une culture égalitaire et génère des outils pour un changement en faveur de l'équité de genre au sein de la société. Les films de cette section suscitent une réflexion et une pensée critique par rapport à la réalité dominante d'inégalité entre les hommes et les femmes et/ou proposent des modèles alternatifs au système patriarcal.
- **Interculturalité** : illustre à la fois la richesse et la diversité des cultures dans le monde et les questions liées aux migrations humaines, à la coexistence entre

personnes de cultures différentes, ainsi que la dénonciation de toute forme de racisme, de ségrégation, de xénophobie et d'autres formes de discrimination.

- **Droits humains** : inclut les films traitant de la promotion et de la garantie des droits humains individuels et collectifs, ainsi que sur la lutte pour le respect et les libertés fondamentales. Cette catégorie comprend également les films qui promeuvent l'opposition aux courants politiques autoritaires, élitistes, racistes, xénophobes, LGTBI+phobes et à toute forme de discrimination, ou qui dénoncent les causes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

6. Critères de sélection

Le comité de sélection du Festival Invisible sera composé à parts égales de femmes et d'hommes et sera chargé de la sélection des films du Festival.

Les films seront sélectionnés selon les critères suivants :

- Adéquation avec les axes thématiques du festival.
- Qualité technique.
- Adéquation avec les publics cibles du festival.

Sans négliger les critères ci-dessus, la sélection comprendra des **actions positives** pour l'inclusion des oeuvres suivantes :

- Films de réalisateur.trice.s originaires de pays du Sud global.
- Films réalisés par des femmes.
- Films en basque.
- Films sous-titrés pour les malentendants et/ou avec audiodescription.

Indépendamment de la catégorie dans laquelle les films sont inscrits, le comité de sélection du festival adoptera la décision finale concernant la catégorie dans laquelle les œuvres seront incluses et ses décisions seront définitives.

La sélection ou non des films sera communiquée fin juillet 2022. **Après communication de la décision du comité de sélection, le film ne pourra pas être retiré du festival.**

Par la suite, les réalisateur.trice.s des films sélectionnés seront informés des lieux et des jours de projection, une fois le programme du festival défini (vers le mois de **septembre 2022**).

Dans la mesure où le festival le juge approprié ou dispose des fonds nécessaires pour couvrir les dépenses correspondantes, le festival encouragera et soutiendra la présence des personnes réalisatrices des films sélectionnés et pourra prendre en charge les frais de transport, d'hébergement et/ou de repas de ces personnes.

7. Jury

Au titre des actions positives en faveur de l'égalité de genre, le **jury sera composé à 66 % de femmes**. Les membres du jury seront liés à la coopération et à la solidarité au développement, au monde de l'audiovisuel et de la communication ou à d'autres disciplines sociales, culturelles et/ou artistiques. Le jury décidera des films lauréats dans toutes les catégories, à l'exception du Prix de l'éducation aux valeurs, du Prix du public et du Prix Cinéma Invisible. Les décisions dans toutes les catégories seront définitives.

8. Prix

8.1. Généralités

En tout état de cause et selon les circonstances, les prix décrits ci-après peuvent ne pas être attribués et déclarés vacants.

Les prix en espèces sont soumis aux taxes et impôts fixés par la législation espagnole (TVA ou IRPF).

8.2. Dotation économique des prix

Neuf (9) prix seront décernés au total par le Festival International de Cinéma Invisible « Film Sozialak » de Bilbao, chacun d'entre eux étant doté de DEUX MILLE EUROS (2 000 euros), bien que l'organisation se réserve le droit de faire varier ce montant en fonction des contributions des entités correspondantes.

Les films sélectionnés pourront prétendre au prix de la catégorie thématique pour laquelle ils ont été retenus, ainsi qu'aux prix supplémentaires mentionnés ci-avant, qui seront remis à leurs réalisateur.trice.s, selon les données fournies dans les formulaires d'inscription.

Ainsi, les prix auxquels les participants peuvent prétendre sont les suivants :

- Prix correspondant aux catégories thématiques décrites au point 5 :
 - Prix de la catégorie **Durabilité**.
 - Prix de la catégorie **Égalité de genre**.
 - Prix de la catégorie **Interculturalité**.
 - Prix de la catégorie **Droits humains**.
- En outre, les prix suivants seront décernés :
 - **Prix du meilleur film réalisé par une femme** : ce prix vise à apporter une visibilité aux femmes cinéastes et encourage la participation des femmes à la communication audiovisuelle au-delà du thème abordé dans les différents films. Tous les films réalisés ou co-réalisés par des femmes et participant au festival dans l'une de ses catégories thématiques sont éligibles pour ce prix.
 - **Prix du meilleur film à thématique sociale en basque** : cette catégorie comprend tous les films inscrits dans l'une des catégories thématiques et produits et/ou sous-titrés en basque. Les films en version originale espagnole et sous-titrés en basque ne seront pas éligibles dans cette catégorie. Dans le cas d'une œuvre produite en plusieurs langues outre le basque, le festival se réserve le droit de décider du classement ou non dans cette catégorie.
 - **Prix Cinéma Invisible** : cette catégorie comprend tous les films participants dans l'une des catégories thématiques, en basque ou en espagnol, et son objectif est de soutenir le travail d'un.e réalisateur.trice selon les critères du festival.
 - **Prix Éducation aux valeurs** : comprend les films de toutes les catégories thématiques projetés dans les lycées et lycées techniques qui accueillent le festival. Seuls les courts-métrages seront projetés dans ces établissements scolaires. Ce prix a pour objectif de promouvoir le cinéma social, les valeurs

sociales et l'esprit critique chez les élèves. Le film le plus intéressant à cet égard sera sélectionné par un vote des élèves eux-mêmes.

- **Prix du public :** cette catégorie encourage la participation du public, en donnant aux festivaliers ou spectateurs la possibilité d'évaluer les films qu'ils voient et de soutenir le travail des réalisateurs par leur vote. Il comprend tous les films en compétition et projetés dans des lieux autres que les lycées, ces derniers ayant un prix spécifique.

9. Protection des données et confidentialité

Les informations fournies seront traitées uniquement et exclusivement dans le cadre du présent règlement, en garantissant, dans la mesure du possible, la stricte confidentialité des données fournies en vue de la diffusion et de la participation des films au concours. Les données personnelles fournies pour participer au concours seront traitées par KCD ONGD dans le but de gérer la participation des personnes candidates et, le cas échéant, l'attribution ultérieure des prix. Les données personnelles fournies seront conservées pendant toute la durée du concours et 6 ans maximum après sa clôture, afin de couvrir d'éventuelles responsabilités légales.

L'intéressé.e peut, à tout moment, exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement, d'opposition et de portabilité en écrivant à l'adresse indiquée au début du présent règlement, à info@kcd-ongd.org, en appelant le +34 94 602 46 68 ou en s'adressant, par courrier postal, à KULTURA, COMMUNICATION Y DESARROLLO "KCD", Beurko Viejo, 3 - Pabellón 38, Oficina 12 CP, 48902 - Barakaldo - Espagne.

Occasionnellement, la copie d'un document d'identité pourra être exigée afin de garantir la sécurité des données. Vous pouvez, à tout moment, faire valoir vos droits auprès de l'autorité responsable de la protection des données compétente.

10. Propriété intellectuelle et industrielle, droit à l'image

Les personnes participantes déclarent expressément qu'ils sont les auteurs originaux des vidéos soumises au concours, qu'il s'agisse des images, des scénarios ou de la musique qu'elles contiennent. Il est interdit de soumettre des travaux réalisés par des tiers, non inédits, déjà édités ou autres travaux sur lesquels un tiers détient des droits quelconques. De même, il est interdit de soumettre un film incluant totalement ou partiellement des contenus protégés par la propriété intellectuelle ou industrielle de tiers. KCD ONGD décline toute responsabilité au cas où les films soumis ne répondraient pas à ces conditions.

Ainsi, la personne participante ayant déclaré la conformité du film présenté avec le présent règlement autorise KCD ONGD à reproduire, utiliser et diffuser les films reçus, partiellement ou en totalité, à les modifier et les adapter comme il lui semble opportun ; ainsi que les noms, prénoms, image et voix des participants, dans toute activité publicitaire et/ou promotionnelle liée à ce concours ou à KCD ONGD, le tout sur tout support, y compris Internet, sans que ces activités ne donnent droit à une rémunération ou à un avantage quelconque, à l'exception de l'attribution du prix conformément au présent règlement.

Plus précisément, la ou les personnes ou entités détentrices des droits sur les films sélectionnés pour le concours autorisent expressément KCD ONGD à effectuer les actions suivantes :

- Reproduire, visionner et projeter le film et les photos ou images animées fournies lors d'évènements ouverts au public autant de fois que nécessaire pendant leur participation au festival, y compris les projections promotionnelles avant l'ouverture officielle du festival et les projections liées au festival organisées après la clôture de celui-ci.
- Adapter le film aux formats nécessaires à sa projection au cours du festival.
- Doubler et/ou sous-titrer le film dans des langues autres que l'original.
- Utiliser des images et/ou des fragments du film pour les inclure dans le matériel promotionnel audiovisuel du festival, au dossier de presse, aux affiches d'information et/ou sur le site web officiel, dans le cadre de la promotion du festival.
- Utiliser le matériel correspondant aux films sélectionnés pour le concours en vue de la promotion et de la diffusion de matériel audiovisuel et imprimé (catalogue, spot promotionnel, site web, expositions) liées au festival lui-même.

Les films soumis au concours seront versés aux archives de Kultura Communication y Desarrollo KCD ONGD. Au cas où l'un des films sélectionnés serait utilisé par KCD ONGD à des fins culturelles ou éducatives au-delà de sa participation au festival, une autorisation expresse préalable sera demandée au réalisateur.trice par le biais de la signature d'un contrat.

11. Projection des films

Le Festival International de Cinéma Invisible « Film Sozialak » de Bilbao entend maintenir le caractère présentiel de son programme dans les sections officielles. Toutefois, s'il n'était pas possible de projeter les films en salles, ils seraient présentés EN LIGNE.

Les projections des films lauréats (ayant reçu les prix du festival de l'année) se feront EN LIGNE, quelle que soit la situation, par le biais de la plateforme de streaming en ligne « Film Sozialak », dont dispose de l'organisation.

Les projections en ligne auront lieu avec un accès sur inscription et pour un délai limité.

12. Participation frauduleuse et autres motifs de disqualification

Au cas où une anomalie serait détectée ou que nous soupçonnions qu'un participant entrave le déroulement normal du concours, modifie illégitimement la participation au moyen de tout procédé technique ou informatique ou enfreint de toute autre manière le présent règlement, cette personne serait unilatéralement et définitivement exclue de la participation au concours.

En d'autres termes, KCD ONGD se réserve le droit de disqualifier toute personne participante qui présente ou est suspecté d'un comportement irrégulier tel que décrit ci-dessus.

Les films dont le contenu est violent ou dénigrant, ou qui peuvent heurter la sensibilité du grand public, ou qui incitent à des comportements illégaux, ne seront pas acceptés. KCD ONGD se réserve le droit de ne pas admettre à participation les candidat.e.s dont les images présentent un contenu inapproprié, ou ne respectent pas l'esthétique, l'éthique et le bon goût.

13. Exclusion de responsabilités

KCD ONGD ne saurait être tenue pour responsable des interruptions ou des erreurs survenant au cours de la procédure de candidature.

KCD ONGD ne saurait être tenue pour responsable de l'exclusion d'un participant en raison d'un retard dans l'organisation du concours provoquant que celui-ci se déroule en dehors de la période initialement prévue.

KCD ONGD ne saurait être tenue pour responsable de tout événement découlant du non-respect par les participants de la législation en vigueur et du présent règlement.

En outre, la renonciation au prix ne donnera droit au ou aux gagnants à aucune indemnité ni compensation.

14. Conditions générales

La participation au concours implique la pleine acceptation du règlement et des décisions de KCD ONGD concernant l'interprétation du règlement et la résolution de tout incident qui pourrait survenir.

KCD ONGD se réserve le droit de modifier, si nécessaire, le présent règlement.

Le règlement s'applique aux candidatures à partir de la date de leur approbation et pendant le délai de présentation des candidatures. Cette période peut être prolongée avec l'accord de KCD ONGD.

Le présent règlement et le concours sont régis par la législation espagnole. Toute cause de litige pouvant survenir en lien avec ce concours sera soumise par le candidat et KCD ONGD, renonçant expressément à toute autre juridiction, aux tribunaux de la ville de Bilbao, sauf si une autre juridiction est impérativement établie par la loi.

À Bilbao, le 30 décembre 2021.

COMMUNICATION

Le festival dispose des outils de diffusion suivants :

Site web : <https://www.kcd-ongd.org>

Twitter : @KCDONGD

Facebook : @CineInvisibleBilbao

Instagram : @kcdongd

Tél. +34 946024668

Courriel : cineinvisible@kcd-ongd.org

